



BROCHURE D'INFORMATION

www.nuitdusport.lu



Version du 25.01.2021

1 Sommaire

1	« NUIT DU SPORT » - L'IDEE	4
2	SUPPORT ET ASSISTANCE.....	6
2.1	PACKAGE « VISUEL PROMO »	7
3	CRITERES DE PARTICIPATION	8
4	VOLET FINANCIER ET SUBSIDES	8
4.1	SUBSIDE « PROMOTION ».....	8
4.2	SUBSIDE « ATELIERS ».....	10
5	CONSIGNES GENERALES.....	11
6	FAQ : ASSURANCES, AUTORISATIONS ET PHOTOS	12
7	ECHEANCIER	14
8	RECOMMANDATIONS ET BONNES PRATIQUES	16
9	CONSEILS PRATIQUES	18

1 « NUIT DU SPORT » - L'IDEE

Patronage :	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Service National de la Jeunesse (SNJ) Ministère des Sports (MSP)
Contexte :	Plan cadre national 2018-2025 « Gesond iessen, Méi beweegen (GIMB) »
Coordination :	Service national de la Jeunesse (SNJ)
Organisation :	Communes partenaires
Groupe cible :	Population générale (0 à 99 ans)

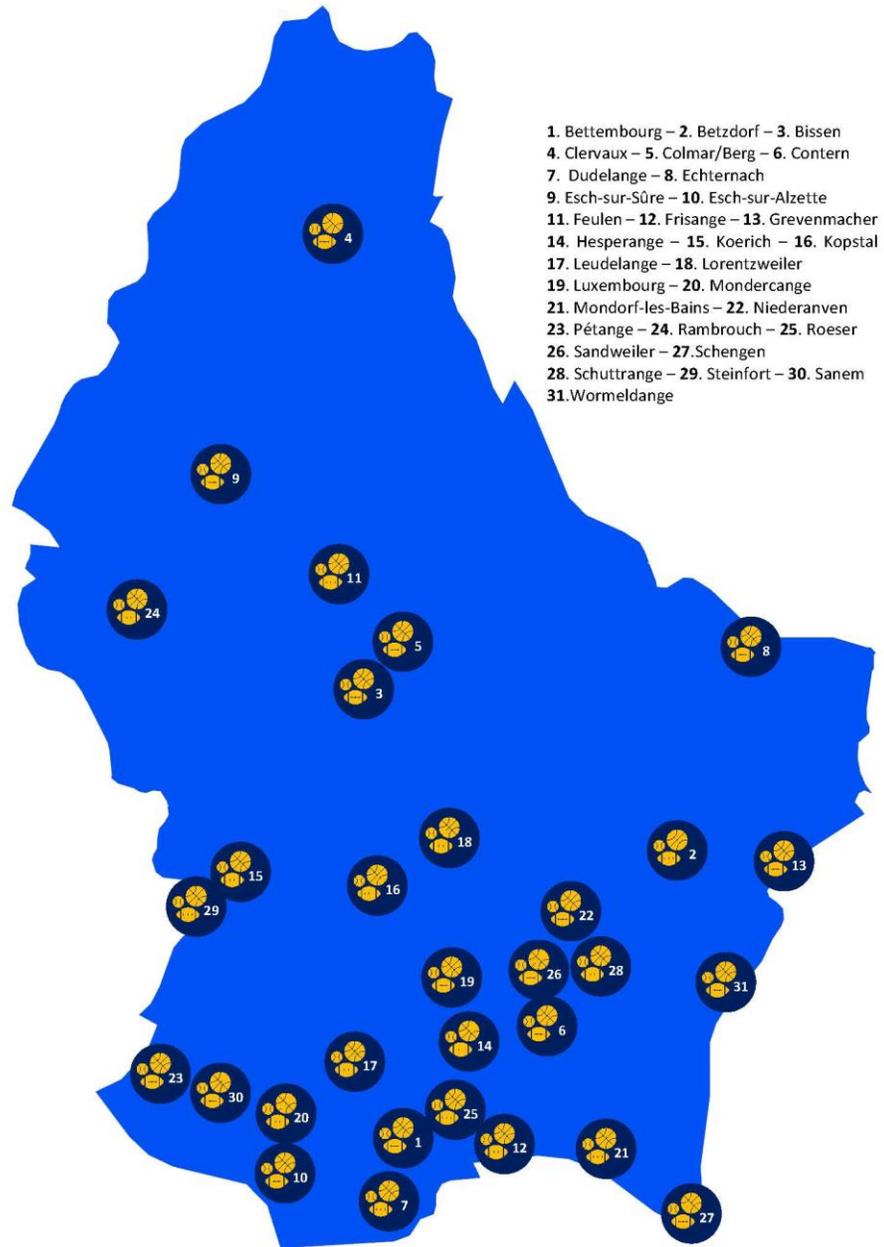
Objectifs :

- (Re)-donner goût et plaisir à l'activité physique et sportive, ainsi qu'à un mode de vie sain.
- Faire découvrir des activités sportives peu usuelles, nouvelles ou adaptées à des besoins divers.
- Fidéliser, le cas échéant, pour une pratique régulière dans une association de sport locale.
- Offrir un cadre accueillant, sportif et festif à tous les citoyens, jeunes et moins jeunes quel que soit leur statut social, leur nationalité et leur prédisposition physique.
- Favoriser l'échange et l'intégration entre groupes sociaux et entre générations.
- Offrir aux associations sportives, maisons de jeunes et autres services communaux et régionaux une plateforme de visibilité et de promotion.

Nuit du Sport – édition 2019 en chiffres :

11 cantons représentés - 31 communes partenaires

185 activités différentes - quelque 9.000 participants



2 SUPPORT ET ASSISTANCE

Conception et coordination :

- Soutien et conseil lors de la préparation et de l'élaboration du concept pour l'organisation de la « Nuit du Sport » au niveau communal :
 - 2 réunions d'information destinées aux communes et associations intéressées.
 - au besoin : présentation du projet lors d'une séance d'information dans votre commune.
 - conseil lors de la préparation du programme sportif (sports intéressants, faisabilité, expériences des dernières années, etc.).
 - conseil au niveau de l'offre culinaire : idées de catering pour une démarche saine et équilibrée.

Promotion au niveau national :

- Campagne médiatique nationale (médias sociaux, radio, presse, ...).
- Soutien publicitaire via différents sites.

Exemples :

- www.nuitdusport.lu et pages Facebook et Instagram « @nuitdusport »
- www.snj.public.lu
- www.sports.public.lu et www.cosl.lu
- www.gimb.public.lu
- www.syvicol.lu et Newsletter



La « Nuit du Sport » adoptera un nouveau site internet et une nouvelle identité visuelle (à partir du mois d'avril). Une présence accrue dans les médias sociaux sera visée pour l'édition 2021.

Financement :

- Financement de l'identité visuelle et mise à disposition d'un package « visuel promo ».
- Subside pour le financement du matériel de promotion au niveau local.
- Subside pour l'achat ou la location de matériel sportif ou pour couvrir les frais d'organisation d'un atelier sportif.

Mise à disposition de matériel :

- Pour toutes les communes qui participent à la NDS : (matériel à récupérer au centre SNJ Marienthal) :
 - Mise à disposition de gilets de sécurité (stock limité).
 - Mise à disposition de bracelets Tyvek : bracelets que les participants reçoivent à l'entrée pour le comptage des participants.
- Sur demande :
 - Gadgets GIMB (Ministères des Sports et de la Santé) / Brochures GIMB (Ministère de la Santé) : mise à disposition gratuite et sur demande des communes intéressées dans la limite du stock disponible. Le relevé des brochures GIMB peut être consulté sur www.gimb.public.lu sous la rubrique « Publications ».



Coordination « Nuit du Sport » :

Lisy BINCK, elisabeth.binck@snj.lu, T. 247-86443, coordinatrice « Nuit du Sport »,
Service National de la Jeunesse

Michel ZENITI, michel.zeniti@sp.etat.lu, T. 247-83426, Division du sport-loisir,
Ministère des Sports

Promotion au niveau local :

2.1 PACKAGE « VISUEL PROMO » (NOUVEAUTE 2021)

Un package « Visuel promo » est actuellement en cours de production et sera communiqué aux communes inscrites après sa finalisation (mars 2021). Ce package comprendra tous les éléments essentiels pour permettre aux communes de créer ou faire créer du matériel de promotion tout en maintenant une cohérence visuelle. Sont inclus par exemple :

- Le logo de la « Nuit du Sport » en différents formats courants (y compris formats vectoriels).
- La charte graphique du logo qui explique la façon dont le logo doit être utilisé sur des supports de communication.

- Des « templates » préconçus qui facilitent pour les communes la création du matériel de promotion.

La promotion locale incombe à la commune / à l'organisateur. Chaque commune établit le matériel de promotion adapté à ses besoins locaux (affiches et flyers,..) et peut faire appel au subside promotion pour le financement de sa campagne de promotion (cf. point 4.1 Subside promotion).

3 CRITERES DE PARTICIPATION

- L'organisation de la « Nuit du Sport » au niveau local incombe à la commune avec le support et l'assistance de tous les partenaires y associés.
- La participation de la commune à l'action nationale de promotion sportive est subordonnée :
 - à l'inscription formelle au moyen du formulaire d'inscription.
 - à la désignation d'un coordinateur local « Nuit du Sport ».
 - à la mise en place d'un programme d'activités conformément aux objectifs prédéfinis et dans le respect des consignes générales et de l'échéancier correspondant.
 - à l'annonce et à la promotion de l'action nationale au niveau local, respectivement régional.
 - au respect de l'identité visuelle de la « Nuit du Sport ».

4 VOLET FINANCIER ET SUBSIDES

Les frais d'organisation de la « Nuit du Sport » sont à charge de la commune. Deux types de subsides peuvent être demandés :

4.1 SUBSIDE « PROMOTION » (NOUVEAU)

<u>Date limite :</u>	1 ^{er} mars
<u>Montant :</u>	Entre 0 et 1000 euros. (Maximum : 1000 euros par commune)
<u>Utilisation :</u>	Le subside « promotion » vise à financer le matériel de promotion local, dans le respect de l'identité visuelle de la « Nuit du Sport ».

Modalités :

La demande du subside « promotion » se fait via formulaire prévu à cet effet, à transmettre de préférence en même temps que l'inscription. A défaut (p. ex. : attente de devis etc.), la demande de subside peut être introduite après l'inscription mais toujours au plus tard pour le 1^{er} mars. La commune y établit un récapitulatif des frais prévus avec le(s) devis respectif(s) à l'appui. Après examen de la demande, un accord de principe sera donné par le SNJ pour le 15 mars. Sur base de cet accord de principe, la commune effectue la commande de son matériel de promotion. Le versement du subside se fait dans une deuxième étape, ceci après introduction des pièces justificatives et sur base d'un décompte financier (modèle préétabli).

2 possibilités se présentent :

A) Remboursement sous forme de subside :

La commune avance les frais et sera remboursée par le SNJ après introduction du décompte financier avec pièces justificatives à l'appui, à hauteur du montant préalablement accordé.

B) Paiement de la facture par le SNJ :

La commune demande à ce que le fournisseur adresse la facture directement au SNJ qui exécute le paiement de la commande. Cette option n'existe que pour les factures dont le montant total n'excède les 1000 euros (maximum de subside possible) et toujours sur base du montant préalablement accordé.

Différents types de matériel de promotion peuvent être commandés par les communes :

- Affiches
- Flyers ou brochures avec le programme
- Cartes de visite avec l'inscription www.nuitdusport.lu
- Beachflags
- Banners / Calicots (utilisation lelong des routes, sur des ponts,..)
- Autocollants asphaltes

Tout autre support de promotion doit figurer dans la demande de subside et sera examiné au cas par cas. (p. ex. : bidons ou gourdes, cadeaux pour les participants etc.).



Les organisateurs proposent une aide et conseil au niveau du matériel de promotion. N'hésitez pas à les contacter pour tout renseignement ainsi que la mise à disposition de contacts (fournisseurs, etc.) pour organiser votre campagne de promotion locale.

4.2 SUBSIDE « ATELIERS »

- Date limite : 1^{er} avril
- Montant : Entre 0 – 500 euros (maximum : 500 euros par commune)
- Utilisation : Le subside « ateliers » sert au financement de :
- 1) Achat de matériel sportif
 - 2) Location de matériel sportif
 - 3) Frais d'animation d'un intervenant

Modalités : La demande du subside « ateliers » se fait via formulaire spécifique prévu à cet effet. Le formulaire sera envoyé par email aux communes inscrites, à partir du 1^{er} mars.

Les modalités sont les mêmes que pour le subside « Promotion », à savoir :

La commune établit un récapitulatif des frais prévus avec le(s) devis respectif(s) à l'appui. Un accord de principe sera donné par le SNJ pour le 15 avril. Sur base de cet accord de principe, la commune contacte l'intervenant ou exécute la commande du matériel de sport. Le versement du subside se fait dans une deuxième étape, ceci après introduction du décompte final. 2 possibilités se présentent :

A) Remboursement sous forme de subside :

La commune avance les frais et sera remboursée par le SNJ après introduction des pièces justificatives et à hauteur du montant préalablement accordé.

B) Paiement de la facture par le SNJ :

La commune demande à ce que le fournisseur adresse la facture directement au SNJ qui exécute le paiement de la commande. Cette option n'existe que pour les factures dont le montant total n'excède les 500 euros (maximum de subside possible) et toujours sur base du montant préalablement accordé.

Remarques : les deux subsides sont cumulables. Il est prévu que la commune demande aussi bien le subside « promotion » que le subside « ateliers ». Un échange d'un subside contre un autre doit faire l'objet d'une étude au cas par cas.

5 CONSIGNES GENERALES

- L'horaire de la « Nuit du Sport » prévoit une plage fixe entre 17:00 et 20:30 heures pendant laquelle les activités « nocturnes » doivent se dérouler dans toutes les communes. En dehors de cette plage fixe, chaque commune organisatrice fixe ses heures de début et de clôture en fonction des spécificités de son programme d'activité.
- Toutes les activités sportives doivent être encadrées par des personnes qualifiées ou expérimentées.
- Les activités sont gratuites et ne demandent pas de réservation préalable sauf pour certaines activités nécessitant un encadrement ou un matériel particulier (p.ex. VTT).
- A l'accueil chaque participant reçoit un bracelet en Tyvek. Ceci facilitera le comptage du nombre total de participants à communiquer au SNJ au moment de la clôture de la Nuit du Sport (elisabeth.binck@snj.lu ou sms : 621 270 539), au plus tard jusqu'au lundi matin à 10 heures.
- Les personnes qui encadrent les ateliers sportifs doivent être visible au moyen des vestes de sécurité mises à disposition par l'organisateur.
- Le débit de boissons alcoolisées est autorisé aux personnes âgées d'au moins 16 ans, bien qu'il soit préférable d'y renoncer ou d'y proposer au moins une alternative telle qu'un bar à jus.
- N'est pas admise à participer dans le cadre de cette action nationale de promotion sportive, toute association dont les activités ou pratiques sont contraires à la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, ainsi que toute association qui représente ou propage des opinions contraires à ces valeurs.
- En cas de persistance de la crise sanitaire actuelle au moment de la Nuit du Sport, un concept sanitaire doit être établi par commune participante et transmise au SNJ. Des informations complémentaires seront communiquées aux communes inscrites dans les délais requis.

6 FAQ : ASSURANCES, AUTORISATIONS ET PHOTOS

Assurances :

Il est à noter que l'assurance maladie individuelle des participants (ou des parents, pour les personnes encore assurées par ce biais comme p.ex les élèves et étudiants) continue à couvrir les blessures lors des activités de loisirs. Ceci est le cas pour la majorité des personnes.

Il existe pourtant des exceptions de personnes qui ne sont pas assurées puisqu'ils ne sont ni étudiant, ni dans la vie professionnelle. Ceci peut notamment également être le cas pour des jeunes élèves ou étudiants qui ne sont pas assurés par le biais de leurs parents. Au cas d'un accident d'un jeune qui se trouve dans une situation pareille, le jeune en question/ ou ses parents (s'il n'est pas encore majeur) doivent remplir un formulaire de déclaration accident. Ce dernier est à remettre au SNJ. Le SNJ évaluera alors comment il peut soutenir au mieux ce jeune.

Les demandeurs de protection internationale reçoivent un numéro de matricule dès leur inscription auprès du OLAI (Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration). Après 3 mois ils seront affiliés auprès de la CNS qui les couvre en cas de maladie ou de blessure. Pendant les trois mois entre inscription et affiliation l'OLAI prend en charge les frais médicaux.

La commune est responsable de la contraction des assurances nécessaires dans le cadre de l'organisation de la Nuit du Sport. Dans ce contexte précis les communes sont invitées à contracter une assurance responsabilité civile événementielle afin de couvrir toutes les éventualités au cas où la responsabilité de l'organisateur venait à être engagée. Cette assurance de l'organisateur couvre la responsabilité civile de toutes les personnes qui aident à organiser l'événement (bénévoles, membres des associations etc). Il peut être également indiqué de couvrir la responsabilité civile et les dommages corporels des personnes qui participent à cet événement.

Au cas où un participant cause un dommage (corporel ou matériel) à un autre participant, c'est sa propre responsabilité civile qui entre en ligne de compte et non celle de la commune.

Autorisations :

En tant qu'organisateur de l'événement, il relève de la responsabilité de la commune à veiller à la demande des autorisations nécessaires pour l'exécution d'une manifestation festive et sportive.

Une demande doit nécessairement être faite pour :

- La permission de voirie
- L'autorisation dans le cas d'une organisation d'une course en forêt

L'ensemble des autorisations en cas d'organisation est repris sous le lien suivant :

<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/loisirs-benevolat/milieu-associatif/organisation-manifestation.html>

Photos :

La prise de photos est soumise au respect des dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Des informations plus détaillées en relation avec le RGPD peuvent être consultées dans le « guide pratique pour le monde associatif ». (<https://cnpd.public.lu/fr/dossiers-thematiques.html>) édité par la Commission nationale sur la Protection des Données, ainsi que sur www.syvicol.lu (<https://www.syvicol.lu/dossiers-thematiques/rgpd>).

7 ECHEANCIER



Décembre 2020

2 réunions d'information locales pour les communes intéressées à participer à l'édition 2021 :

- Présentation de l'action nationale de promotion sportive.
- Informations sur les modalités pratiques et organisationnelles de l'édition 2021.
- Echange de vue sur base des expériences sondées parmi les communes participantes à l'édition 2019.



Janvier 2021

- Diffusion de la brochure d'information aux communes.



Janvier et février 2021

- Conseil et accompagnement des communes intéressées.
- Recrutement de nouvelles communes.
- Au besoin : présentation du projet lors d'une séance d'information dans les communes intéressées.



1^{er} mars 2021

- Date limite pour Inscription à l'édition 2021 au moyen du formulaire d'inscription.
- Introduction de la demande de subside pour les frais de promotion locale.



Mars 2021

- Mise à disposition du package « visuel promo » par le SNJ et commande du matériel de promotion locale par les communes.
- Etablissement des programmes d'activités par les communes



Avril 2021

- Mise en ligne du nouveau site web : 1^{er} avril.
- Mise en ligne du programme d'activités sur le site web par les communes participantes : 1^{er} – 15 avril. Les modalités seront communiquées aux communes inscrites.



Mai 2021

- Lancement de la campagne de promotion nationale
- Fourniture des bracelets Tyvek et des gilets de sécurité aux communes (à récupérer par les communes au Centre SNJ Marienthal).



5 juin 2021

Nuit du Sport

- Après la clôture de l'événement : communication du nombre de participants au SNJ (Sms 621 270 539 ou mail : elisabeth.binck@snj.lu).



Juillet 2021

- Bilan Nuit du Sport : un questionnaire de bilan sera envoyé par email à toutes les communes organisatrices.

8 RECOMMANDATIONS ET BONNES PRATIQUES

D'une manière générale, les communes organisatrices veilleront à composer un programme proposant des activités **adaptées à toute catégorie d'âge** (de la petite enfance jusqu'à l'âge senior) et à **toute condition physique**, ainsi qu'une **offre culinaire saine et équilibrée** :

Activités sportives variées et attractives

- faire animer les activités par des ou en présence d' (ex)vedettes du monde du sport (à l'instar de Gilles Muller, David Fiegen, Tessy Scholtes, Jeff Strasser,...) ou
- proposer des activités d'initiation dont la pratique se limite à un cercle encore restreint : p.ex. :
 - Activités et sports sub-aquatiques (FLASSA)
 - Canoë-kayak (FLCK)
 - Escalade (FLERA)
 - Tir à l'arc (FLTA)

Variantes des disciplines sportives « classiques » et de tendance :

- Speedminton
- Tennis de table avec robot
- Slackline
- Zumba © – Latino Fitness
- Parcours/yamakasi
- Yoga
- Pilates



Pour obtenir des conseils et idées spécifiques, contactez :

- *La Division du sport-loisir du Ministère des Sports*,
spolo@sp.etat.lu, T. 247-83426.

- *Les fédérations sportives agréées* au Luxembourg à consulter sur :

<http://teamletzebuerg.lu/cosl/federations/annuaire/>

Activités de sports urbains :

- Skate-/Longboard
- Hip-Hop/Breakdance
- Capoeira
- Freestyle Football
- Parkour
- Acrobatie et Jonglage
- Calisthenics



Pour obtenir des conseils au sujet des activités « Freestyle », contactez :

- *Service National de la Jeunesse*, Mme Lisy BINCK,
elisabeth.binck@snj.lu, T. 247-86443

Le SNJ propose aux communes la mise à disposition d'un listing avec des intervenants dans le domaine des sports « Freestyle » (animateurs « Freestyle Crew ») qui peuvent être contactés pour l'animation d'un atelier.

Activités sportives « inclusives » accessibles aux personnes en situation de handicap physique et / ou mental : p.ex. :

- Basketball fauteuil roulant
- Para Badminton
- Danse fauteuil roulant
- Para tir
- Goal Ball
- Handbike



Pour obtenir des conseils et idées spécifiques au sujet des activités inclusives, contactez les fédérations sportives agréées suivantes :

- **Luxembourg Paralympic Committee (LPC):** M. Marc KIEFER,
info@paralympics.lu, T. : 26 98 28 28.

- **Special Olympics :** info@specialolympics.lu, T. 40 77 22.

Activités sportives adaptées aux seniors (active aging) :

- BrainGym
- Pétanque
- Exercices d'équilibre
- Danse



Pour obtenir des conseils et idées spécifiques au sujet des activités « physiques et sportives » pour seniors, contactez :

- **RBS-Center fir Altersfroen,** Mme Nadia BEMTGEN, coordinatrice Clubs Seniors
bemtgen@rbs.lu, T. 360478-44.

Pour rechercher un Club Senior à proximité de votre commune, consultez la « Carte Clubs Seniors » sur www.luxsenior.lu.

Offre culinaire saine et équilibrée

- Compléter l'offre traditionnelle par des alternatives saines et équilibrées (fruits, légumes, smoothies, dips avec légumes, salades, potages).
- Privilégier des plats sains et équilibrés (p. ex : poissons grillés, filets de poulets marinés, plats végétariens) à l'offre traditionnelle « Grillfest ».
- Offrir des produits régionaux et de saison p. ex de la production locale d'agriculteurs et/ou entreprises locales (p. ex : Äppelviz, Gromperen vum Bauer, fruits et légumes).
- Privilégier l'eau aux softs-drinks et boissons alcoolisés.



Pour obtenir des conseils et idées spécifiques au sujet de l'alimentation, contactez :

- Bureau de coordination GIMB (Ministère de la Santé), Mme Anne MARX, diététicienne, info@gimb.public.lu, T. 247-75662.

Consultez les recommandations et publications GIMB sur www.gimb.public.lu.

Activités « sportives » et « culinaires » animées/assurées par des associations/institutions communales et régionales à vocation non sportive :

- Sapeurs-pompiers (tour infernale - empiler des caissons de boissons)
- Scouts (jeux, restauration)
- Maisons des jeunes (porte ouverte, activités, restauration, bar à jus...)
- Police grand-ducale (sécurité routière vélos...)
- Ecoles, lycées, associations des parents d'élèves, clubs des jeunes

9 CONSEILS PRATIQUES

- Choisir de préférence un **lieu unique et central** regroupant plusieurs infrastructures (proximité des infrastructures et des ateliers sportifs et d'animation).
- Donner à l'événement un **caractère festif** :
 - des stands de boissons et d'alimentation.
 - une sonorisation pour diffuser de la musique de fond et/ou concerts.
 - un modérateur qui motive et guide le public tout au long de la soirée.
 - prévoir des animations (« Sprangschlass », démonstrations...).

- **Guider les visiteurs** vers un maximum d'activités, comme par exemple :
 - afficher un plan de situation du lieu/des salles.
 - prévoir une bonne signalisation des lieux.

- **Annoncer et promouvoir l'événement** par tous les canaux disponibles, comme par exemple :
 - distribution « toutes boîtes » du matériel de promotion/dépliants.
 - apposer les affiches /autocollants d'asphalte dans des lieux tels que les écoles, crèches et maisons relais, commune, centres sportifs, centres culturels, bibliothèques, ...
 - installation de calicots à des lieux stratégiques de la commune.
 - feuille d'annonce communale et/ou newsletter.
 - publicité dans les rapports analytiques des séances du conseil communal.
 - site web de la commune et des clubs/associations participantes.
 - calendrier/affiche des manifestations.
 - agendas en ligne : agenda24.lu, mywort.lu,..
 - Facebook, Instagram, Twitter etc.

- Organiser vos événements **« écoresponsables »**

Consultez la circulaire « projet Green Events » du Ministère de l'Environnement qui a été diffusée le 21 octobre 2019 par le Ministère de l'Intérieur (Circulaire No 3741) aux administrations communale, syndicats de communes et aux établissements publics placés sous la surveillance d'une commune.

La plateforme virtuelle www.greenevents.lu offre entre autres des renseignements sur la mise en œuvre d'un événement écoresponsable ainsi que des accompagnements individuels

